



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-089

PUBLIÉ LE 26 FÉVRIER 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-02-26-00002 - Arrêté DOS-GRHH-2026-23 modifiant la composition de la commission d'activité libérale du centre hospitalier de Béthune-Beuvry (3 pages)	Page 3
R32-2026-02-26-00005 - Arrêté DOS-GRHH-2026-27 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de HAM (3 pages)	Page 6
R32-2026-02-26-00004 - Arrêté DOS-GRHH-2026-30 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du groupe hospitalier public du sud de l'Oise (3 pages)	Page 9
R32-2026-02-26-00001 - Arrêté DOS-GRHH-2026-34 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHÂTEAU-THIERRY (Aisne) (3 pages)	Page 12

**Arrêté DOS-GRHH-2026-23 modifiant la composition de la commission d'activité
libérale du centre hospitalier de Béthune-Beuvry**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6154-1 à 7 et R.6154-11 à 14 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 janvier 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France;

Vu l'arrêté en date du 27 juin 2024 relatif à la composition de la commission d'activité libérale du centre hospitalier de Béthune-Beuvry ;

Vu les décisions de désignations transmises par le Président du conseil départemental de l'ordre des médecins, le conseil de surveillance de l'établissement, le directeur de la CPAM, la commission médicale d'établissement de l'établissement ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté du 27 juin 2024 fixant la composition de la commission d'activité libérale au sein du centre hospitalier de Béthune-Beuvry est modifié. La nouvelle composition est fixée en annexe 1.

Article 2 : Lorsque l'un des membres visés en annexe 1 du présent arrêté perd la qualité au titre de laquelle il siège, il est remplacé dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir. La commission d'activité libérale doit se réunir au moins une fois par an.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le directeur du centre hospitalier de Béthune-Beuvry qui informera les membres concernés.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article 5 : Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé et le Directeur du Centre hospitalier de Béthune-Beuvry sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts de France.

Fait à Lille le 26 février 2026

Pour le Directeur Général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN

ANNEXE 1 : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ACTIVITE LIBERALE

Centre Hospitalier de Béthune-Beuvry

Qualité des membres	Noms des représentants	
1° Un membre du conseil départemental de l'ordre des médecins, n'exerçant pas dans l'établissement et n'ayant pas d'intérêt dans la gestion d'un établissement de santé privé, désigné sur proposition du président du conseil départemental de l'ordre des médecins	Docteur Guillaume DEWEVRE	
2° Deux représentants désignés par le conseil de surveillance parmi ses membres non médecins	Madame Jacqueline IMBERT	Madame Virginie SOUILLART
3° Le directeur de l'établissement public de santé ou son représentant	Le directeur de l'établissement public de santé ou son représentant	
4° Un représentant de la caisse primaire d'assurance maladie désigné par son directeur	Monsieur Cédric LAURIER	
5° Deux praticiens exerçant une activité libérale désignés par la commission médicale d'établissement	Docteur Elvis NKOUNKOU	Docteur Hassane CHALLI
6° Un praticien hospitalier mentionné au 1° de l'article L. 6152-1 ou un membre du personnel enseignant et hospitalier mentionné à l'article L. 952-21 du code de l'éducation, n'exerçant pas d'activité libérale, désigné par la commission médicale d'établissement	Docteur Guillaume DERVAUX	
7° Un représentant des usagers du système de santé choisi parmi les membres des associations mentionnées à l' article L. 1114-1 .	Monsieur Jean-Michel MARTIN	

ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-27
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE HAM

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-81 du 1^{er} octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Ham (Somme) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 janvier 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Ham, notamment celles de Madame Audrey OUASSIN en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, et de Madame Delphine FAGNON en qualité de représentante du personnel désignée par les organisations syndicales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Ham est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Ham sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 26 février 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Marlam PETROSYAN



COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Éric LEGRAND, Maire de Ham
- Madame Justine POLIN, représentante de la communauté de communes de l'Est de la Somme
- Madame Françoise RAGUENEAU, représentante du Président du conseil départemental de la Somme

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le docteur Véronique VERREMAN, représentante de la commission médicale d'établissement
- Madame Audrey OUASSIN, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
- Madame Delphine FAGNON, représentante désignée par les organisations syndicales

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France
- Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI (union départementale des associations familiales de la Somme), représentant des usagers désigné par le préfet de la Somme, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet de la Somme.

ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-30
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté N° DOS-SDES-GRH-2022-83 du 20 octobre 2022, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Groupe hospitalier public du Sud de l'Oise ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 janvier 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le compte-rendu de la commission médicale d'établissement du 15 décembre 2025 désignant Madame le docteur Samia TOUATI et Monsieur le docteur Fadi CHNEKER en qualité de représentants de cette commission au sein du conseil de surveillance du groupe hospitalier public du sud de l'Oise ;

Vu le courriel du 29 janvier 2026 de Monsieur Jacques MOPIN informant de sa démission de ses fonctions de représentant des usagers, au titre de l'union fédérale des consommateurs -UFC-Que Choisir, au sein du conseil de surveillance du groupe hospitalier public du sud de l'Oise

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du groupe hospitalier public du sud de l'Oise est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du groupe hospitalier public du sud de l'Oise sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 26 février 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Marlam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRÊTE DOS-GRHH-2026-30)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil, commune siège de l'établissement ;
- Madame Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis, représentante de la commune de Senlis ;
- Monsieur Jean-Pierre BOSINO, représentant de la communauté d'agglomération de Creil Sud Oise ;
- Madame Isabelle GORSE-CAILLOU, représentante de la communauté de communes de Senlis Sud Oise ;
- Monsieur Jérôme BASCHER, représentant de la Présidente du conseil départemental de l'Oise.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le docteur Samia TOUATI et Monsieur le docteur Fadi CHNEKER représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Aude PIQUET, représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Maria HENOC et Madame Corinne DEL YS, représentantes désignées par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le docteur Richard CASSÉ et Madame Sylvie DESALEUX, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Loubina FAZAL, personnalité qualifiée désignée par le préfet de l'Oise ;
- Monsieur Daniel HIBERTY (union départementale des associations familiales de l'Oise), représentants des usagers désignés par le préfet de l'Oise, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet de l'Oise.

ARRETE DOS-GRHH-2026-34
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTEAU-THIERRY (AISNE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-114 du 31 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry (Aisne) ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le procès-verbal de la commission médicale d'établissement exceptionnelle du 09 décembre 2025, désignant Monsieur le docteur Maher AL MUBARAK en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur par intérim du centre hospitalier de Château-Thierry sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 26 février 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-34)
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative:

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Sébastien EUGÈNE, Maire de Château-Thierry, commune siège de l'établissement;
- Madame Marie-Odile LARCHÉ, représentante de la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry;
- Madame Michèle FUSELIER, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Florence BERTUCCHI, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques;
- Monsieur le docteur Maher AL MUBARAK, représentant de la commission médicale d'établissement;
- Monsieur Bruno LEMOINE, représentant désigné par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Nicole NAUDIN, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- Madame Sylvie RIGault-FREUDENREICH (ligue nationale contre le cancer) et Madame Caroline BARRIERE (association Entraid'Addict), en qualité de représentantes des usagers désignées par la préfète de l'Aisne.